

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2023

Date de convocation du Conseil Municipal :	15.05.2023
Date d'affichage du compte-rendu :	23.05.2023
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :	26
Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés :	24

Le vingt-deux Mai deux-mille vingt-trois, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Chef Boutonne, sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET, Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** M. Fabrice **MICHELET** Maire, Mme Marie-Claire **VEQUE** 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jean **WAROUX** 3<sup>ème</sup> Adjoint, M. Patrick **PETIT** 5<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Nicole **BETTAN** 6<sup>ème</sup> adjoint, M. Claude **PAPOT** 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Annie **GONNORD** 8<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Monique **PARICHAUT**, Mme Amanda **HOLMES**, M. Francis **GRIFFAULT**, M. Patrick **COIRAULT**, Mme Patricia **DUFOUR**, M. Pascal **TRUTEAU**, Mme Hélène **ACE**, M. Frédéric **WATTEBLED** M. Pascal **QUINTELIER**, M. Rodolphe **FOURRÉ**, M. Patrice **BAUDOIN** Mme Christelle **BIET** et Mme Marie **KOHLER**.

**ÉTAIENT ABSENTS :** M. Christian **AUBERT** 1<sup>er</sup> Adjoint, Mme Sophie **ROBION** 4<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian **GOUJEAU** et Mme Angélique **BOURSIER** qui ont respectivement donné pouvoir pour voter en leurs lieu et place à M. Patrick **PETIT**, Mme Annie **GONNORD**, M. Jean **WAROUX** et M. Fabrice **MICHELET** ainsi que et M. Henri **MOINARD** et M. Alain **HURIEZ**, non représentés.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** M. Francis **GRIFFAULT**

Monsieur le Maire accueille l'assemblée. Le point 6 inscrit à l'ordre du jour, est ajourné car les documents attendus, n'ont pas été reçus. Les élus valident cette modification. Puis l'assemblée délibère comme suit :

### ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 24 AVRIL 2023

Marie Kohler considère que le débat concernant le dossier « Travaux de voirie avenue Auguste Gaud » n'a pas été retranscrit. Il est décidé que la mention « il est impossible de surseoir » soit supprimé du compte rendu.

**Après en avoir délibéré, et après cette modification, le Conseil Municipal valide le compte rendu de la séance du 24 avril 2023**

### ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

*Annie Gonnord présente ce dossier*

Elle présente l'ensemble des propositions élaborées par la « commission Animations » puis après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal valide les attributions suivantes :**

- **500 € à l'Association « Le cycle Chef-Boutonnais » pour l'organisation d'une course cycliste sur route,** (à l'unanimité étant précisé que Monsieur Patrick Coirault membre dirigeant de l'association ne prend pas part au vote).
- **1000€ à l'Association « La Petanque tillolaise » pour aider à l'équipement en tenues sportives des membres dans le cadre de leur participation au Championnat Vétérans des Clubs et au Championnat Open des Clubs** (à l'unanimité).
- **400 € Pompiers à l'Amicale des Pompiers de Chef Boutonne pour aider à l'organisation des randonnées semi nocturne pédestres et VTT** (à l'unanimité).
- **400€ à l'Association Surfin'Boutonne pour l'organisation d'un concert « Festif Eté »** (18 pour, 3 contre, 3 abstentions).

### CHATEAU DE JAVARZAY – COMPLEMENT POUR VENTE DANS LA BOUTIQUE

*Nicole Bettan présente ce dossier*

Nathalie Gaillard Cheffe de Projet aux Pays d'Art et d'Histoire Mellois en Poitou propose à la collectivité de mettre en vente dans la boutique du Château de Javarzay plusieurs ouvrages, publiés il y a plusieurs années, mais intéressants.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'achat de ces ouvrages pour en assurer la vente dans la boutique et en fixe les tarifs respectifs.

Par ailleurs, sous réserve du respect de la réglementation, il est décidé (22 pour – 1 contre- 1 abstention) que le miel récolté dans le rucher situé sur la Place Pré soit vendu dans la boutique du Château à raison de 4€ les 250g et de 2€ les 125g.

Bien que le coût de revient des TOTE BAG avec un nouveau flochage soit plus élevé, il est décidé que le prix de vente soit maintenu à 5€.

## ACHAT D'UNE SCENE ET D'ECLAIRAGES POUR LES ANIMATIONS

*Le Maire présente ce dossier (en remplacement de Christian Aubert, absent)*

Sur proposition de la commission animation, le Conseil Municipal avait inscrit une enveloppe dans le programme d'investissements 2023, pour l'achat d'une scène et d'éclairages pour les animations. Des devis ont été sollicités et sont présentés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte :

- Le Devis de RIC Collectivités (79) de 6 108,00 € TTC pour l'achat d'un podium modulable de 18 m<sup>2</sup>
  - Le Devis de SONO DIEF (79) de 3 924,67 € TTC pour l'achat d'éclairages adaptables sur la scène
- ce qui représente un investissement de : **10 032,67 € TTC**

## ILOT PLACE CAIL - CHOIX DES ENTREPRISES – CONSULTATION COMPLEMENTAIRE

*Le Maire présente ce dossier (en remplacement de Christian Aubert, absent)*

Il rappelle que la consultation concernant la réhabilitation de l'ilot urbain Place Cail (décomposée en 16 lots) a été lancée le 13 mars 2023. La date limite de dépôt des offres était le 21 avril 2023, les critères de sélection des offres les suivants : 40% Prix et 60% Valeur Technique,

La commission Finances s'est réunie 3 fois : le 26 avril pour une présentation par l'Atelier du Trait du montant des offres, le 5 mai 2023 pour la présentation du rapport d'analyses des offres au cours de laquelle la commission a décidé de renégocier les offres de certains lots, puis le 22 mai pour une présentation des offres renégociées.

Il est précisé qu'en l'absence d'offres pour 3 lots (lot 10 : ascenseurs – lot : 14 Chauffage Plomberie et le lot 15 : Electricité) dont infructueux, une consultation de gré à gré a été lancée, pour ne pas retarder le dossier et pour permettre un choix lors de la réunion du 17 Juillet 2023.

La proposition d'attribution de la commission Finances est présentée et commentée. Le montant global en prenant le montant de l'estimation de la maîtrise d'œuvre pour les lots non pourvus, est dépassée de 4.90%

	APD	Entreprise sélectionnée	montant marché	
lot 1 : maçonnerie	645 500,00 €	CONTIVAL	679 601,00 €	5,3%
lot 2 : charpente bois	163 150,00 €	POUGNAND	162 293,00 €	-0,5%
lot 3 : couverture zinguerie	116 500,00 €	ROBERT	131 656,00 €	13,0%
lot 4 : Etanchéité	67 000,00 €	DME	95 697,00 €	42,8%
lot 5 : Menuiseries extérieures	246 000,00 €	POUGNAND	213 471,00 €	-13,2%
lot 6 : Metallerie serrurerie	191 500,00 €	MARCHET	215 796,00 €	12,7%
lot 7 : enduits façades	117 000,00 €	Art de Bâtir	121 236,00 €	3,6%
lot 8 : Plâtrerie isolation	94 000,00 €	SOCOBAT	105 630,00 €	12,4%
lot 9 : Menuiseries intérieures	55 500,00 €	Ebenisterie création	66 639,00 €	20,1%
lot 10 : Ascenseur	51 500,00 €			0,0%
lot 11 : Chape revêtements durs	37 000,00 €	MARTEAUD	39 902,00 €	7,8%
lot 12 : revêtements souples	27 000,00 €	Bouchet Frères	18 905,00 €	-30,0%
lot 13 : Peinture	38 500,00 €	Bouchet Frères	49 000,00 €	27,3%
lot 14 : chauffage plomberie	112 000,00 €			0,0%
lot 15 : electricité	87 000,00 €			0,0%
lot 16 : nettoyage	4 000,00 €	Bouchet Frères	3 500,00 €	-12,5%
	2 053 150,00 €		2 153 826,00 €	4,9%

4,90%

Un débat s'engage par rapport à ce résultat expliqué par le contexte économique général, l'approvisionnement difficile et donc le surcoût de matières premières, le planning de travaux des entreprises pour la fin de l'année....

Monsieur le Maire souligne qu'il convient d'avoir une approche globale de l'opération et qu'au regard des marchés signés par d'autres collectivités ces derniers mois, le résultat de cette consultation est acceptable.

L'absence d'offres pour les lots 10, 14 et 15 ne remet pas en cause ni le début du chantier ni la date prévisionnelle de livraison de l'extension de la pizzeria fixée fin novembre 2023.

Le protocole d'accord avec Messieurs Ducros et Seguin pourra ainsi être présenté au Conseil Municipal, pour validation, lors de la prochaine séance, le 19 juin.

Le débat s'engage quant à cette carence d'offres, l'importance de ce chantier (bienfondé, montant, projet vertueux avec des financements ciblés, durée). Après discussion, il est acquis que vouloir relancer la consultation sur la totalité des lots n'est pas envisageable car obtenir de meilleures offres n'est pas une certitude.

Il est à noter que 2 entreprises de la commune ont été retenues (SOCOBAT et Marchet). La 3<sup>ème</sup>, l'entreprise Legrand, a terminé 3<sup>ème</sup> pour le lot 1. La différence de prix et les notations des critères techniques n'ont pas permis, compte tenu de l'application des règles des marchés publics, de sélectionner cette entreprise.

***Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission Finances, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les marchés pour les lots avec offres tels que mentionné sur le tableau et autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants, confirme l'infructuosité des lots dépourvus d'offre et valide la consultation en procédure de gré à gré.***

### **CONVENTION AVEC LE CIAS MELLOIS EN POITOU POUR ENTRETIEN DES ABORDS DE L'EHPAD LA ROSEE D'ANTAN**

*Le Maire présente ce dossier*

Plusieurs rencontres ont eu lieu entre les élus et les agents de la commune et du CIAS Mellois en Poitou pour organiser l'entretien des abords de l'EHPAD la Rosée d'Antan et en particulier les extérieurs autour des bâtiments qui nécessitent des matériels plus conséquents, les espaces situés à l'intérieur étant pris en charge par le CIAS (parfois dans le cadre d'activités avec les résidents). Il est proposé de signer une convention cadre de prestations de services pour formaliser l'intervention du service GEP de la commune et déterminer les clauses du remboursement de frais à la collectivité.

***Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide les clauses de la convention présentée et autorise sa signature.***

### **SCHEMA DIRECTEUR DE VOIRIES – RESULTAT DE LA CONSULTATION**

*Le Maire présente ce dossier (en remplacement de Christian Aubert, absent)*

Monsieur le Maire rappelle le contexte de ce dossier concernant les travaux de voiries du bourg, pour lequel une consultation a été lancée pour un marché accord-cadre à bons de commande.

Les 4 offres reçues ont été analysées et présentées à la commission Finances qui a constaté une incohérence par rapport à l'économie du marché et une disparité des prix selon les quantitatifs.

Sur proposition de la commission Finances, le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare la consultation infructueuse eu égard à la mauvaise interprétation du cahier des charges et inadéquation de l'offre par rapport à la structure du marché. Une réflexion sera menée avec le Maître d'œuvre A2i pour la suite à donner.

### **RAPPORTS DES COMMISSIONS**

*Annie Gonnord* remet les Guides « Estivales 2023 » pour une distribution à la population.

Pour répondre à l'attente de plusieurs tillolais, une visite du logement récemment aménagé à côté de la mairie de Tillou sera organisée le 16.06.2023 à 18h30. Un flyer annonçant cette visite sera donc distribué sur la commune historique de Tillou.

*Marie-Claire Veque* annonce la prochaine réunion du CCAS le 30 mai à 18 heures.

*Patrick Petit* dresse la liste des divers dossiers en cours : implantation support vélos – chemin de la varenne terminé – plantations en cours tapis de fleurs – pont de lussais – effondrement du mur chemin du parc – panneau pour l'Ecole du Grand Cèdre – présentation Gemapi – Réunion avec le Syndicat 4b / Enquête sur évolution de l'irrigation (chambre agricole nouvelle aquitaine).

*Claude PAPOT* : réunion de chantier pour les travaux de réseau d'eau en cours.

*Le Maire* remercie les élus pour leur participation à la réunion de mi-mandat, l'écoute, la qualité et le respect des échanges qui permettront de recentrer le travail sur les objectifs de la mandature.

INFOS SUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MELLOIS EN POITOU
---

*Le Maire présente un point d'étape sur les dossiers suivants :*

- Construction du gymnase de Brioux sur Boutonne
- Projet de territoire
- Séminaire sur les compétences le 2 juin
- Résultat financier
- Dispositif 2023 d'aide à l'immobilier permettant de développer les filières agricoles et agroalimentaires, génératrices de valeur ajoutée locale
- Projet UIISC base de Gournay

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire évoque quelques QUESTIONS DIVERSES, avant de clore la séance à 22h40 :

- Parc Eoliens des Genets : Avis préfectoral négatif
- Invitation à l'inauguration de l'EHPAD La Rosée d'Antan le 17.06.2023
- Copil du Schéma directeur rue de la Pirounelle
- Présentation du plan communal de sauvegarde le 7.06 à 19h30 au centre culturel
- Commission électorale établie pour 3 ans : Le Conseil Municipal reconduit Francis Griffault élu pour y participer avec Messieurs Claude Redien et Daniel Neuillé
- Prochaine réunion du Conseil Municipal le 19 juin

Ainsi délibéré en Mairie de CHEF BOUTONNE, le 22 Mai 2023.

Secrétaire de séance : Francis GRIFFAULT

Le Maire : Fabrice MICHELET